



Mâcon, le 31 août 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pyrale du buis : point sur la situation dans le département de Saône-et-Loire

La Pyrale du buis est un lépidoptère invasif originaire d'Asie du sud-est. Son introduction en France, qui remonte à de 2008, est liée à l'importation de plants de buis ornementaux en provenance de Chine. Présente depuis 2011 dans la région Bourgogne-Franche-Comté, la pyrale du buis a d'abord occasionné des dommages dans les parcs et jardins avant de passer en milieu forestier en 2016. Depuis juin 2017 on assiste à un développement particulièrement dynamique de l'insecte dans toute la France, dont le département de Saône-et-Loire.

Cet épisode devrait bientôt toucher à sa fin. La durée de vie des papillons étant comprise entre 12 et 15 jours, le vol de la deuxième et dernière génération de pyrale de la saison, commencée entre le 12 et le 17 août, devrait s'achever rapidement.

Si une lutte par traitement sur les zones forestières n'est pas envisageable tant sur le plan technique qu'environnemental, des réponses appropriées peuvent être mises en place afin de limiter les nuisances causées par les vols de pyrale.

- Face aux nuisances occasionnées pour les riverains, pour certains commerces de restauration et dans les parcs et jardins, l'utilisation de bassines d'eau savonnée accompagnées d'une lampe ou encore l'utilisation du bacillus Thuringiensis (lutte biologique- marque commerciale Forey 48B, homologuée en forêt) permet de lutter contre la prolifération des pyrales.

- Pour les exploitations agricoles, si cet épisode a pu donner lieu à des inquiétudes, les experts confirment que l'insecte ne présente pas de danger pour la filière. La pyrale du buis s'alimente en effet du feuillage des buis et n'occasionne pas de dégâts sur les récoltes agricoles ni de dommages significatifs sur d'autres essences que les buis.

- Pour les Collectivités locales, des solutions de lutte et de prévention contre cet insecte existent :

- **Prévention :** La DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté assure une surveillance adaptée par le suivi des zones défoliées par la pyrale et par un suivi de la réaction des buis à la défoliation totale.
(4 bis rue Hoche BP 87865 21078 DIJON
Standard téléphonique :03.80.39.30.00
<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>)

- **Lutte :** L'installation de pièges à phéromones pour suivre les pics de reproduction permet de lutter contre la pyrale. De plus, différents organismes de recherche (INRA/universités) travaillent, à la demande de l'État, pour mettre au point des méthodes de lutte biologique massive (recherche de prédateurs à la pyrale), seule solution viable, notamment dans les massifs forestiers. Ceci pourra être de nature à prévenir la survenance d'un nouvel épisode l'année prochaine.



Contacts :

Service de la communication interministérielle (SCI)

Tél. 03 85 21 81 59 / 82 33 / 28 58

sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr

francis.treff@saone-et-loire.gouv.fr

annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr

www.saone-et-loire.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Twitter @Prefet71